

POLITIQUE

« On ne peut laisser de si grosses faiblesses dans la loi pandémie »

La majorité entend en finir cette semaine, l'opposition souhaite un nouvel avis du Conseil d'État

La loi pandémie au Parlement, suite... et pas fin si cela ne tient qu'à l'opposition. Alors que le souhait de la majorité est de l'approuver définitivement en commission en ce début de semaine, puis en séance plénière jeudi, l'opposition aimerait un nouveau renvoi au Conseil d'État et la députée cdH Vanessa Matz explique les faiblesses de la loi qui le justifient à son sens. La partie d'échecs risque de continuer.

La loi pandémie a déjà été approuvée, en première lecture et après de longs débats, en Commission de l'Intérieur au début du mois. « L'opposition a demandé une seconde lecture (en fait le PTB et la N-VA, le cdH n'ayant pas de voix délibérative en commission, Ndlr), ce qui a permis un vote sur les articles, mais pas sur l'ensemble », explique M^{me} Matz.

ASTREINTES EN ATTENTE

La Commission repassera les plats ce lundi. Rappelons que le tribunal de première instance de Bruxelles a rendu un arrêt défavorable au gouvernement et lui a donné jusqu'à la fin avril pour renforcer la base légale des décisions prises dans la lutte contre le Covid; les arrêtés ministériels sur lesquels se basent des privations de libertés ne lui semblant pas suffisants. L'État est allé en

appel.

La Ligue des Droits humains, le plaignant, n'a pas encore activé les astreintes (5.000 € par jour, avec un maximum de 200.000 €) que le juge imposait à l'État dès le début mai, pour permettre des débats sereins. Pas si sûr qu'ils le soient réellement. « On sait que la majorité veut en finir cette semaine », reprend M^{me}

La Ligue des Droits humains n'a pas encore activé les astreintes (5.000 € par jour) que le juge imposait à l'État dès le début mai : « Pour des débats sereins »

Matz. « On veut déposer des amendements pour demander l'avis du Conseil d'État. » Celui-ci n'a-t-il pas déjà rendu un avis sur l'avant-projet de loi ? « Ce n'est pas du tout une manœuvre dilatoire de l'opposition », précise-t-elle. « Contrairement à ce que dit la majorité, le texte qu'elle présente a tenu compte de quelques avis du Conseil d'État, mais pas des experts longuement entendus. Le Conseil d'État avait demandé à être consulté si des

points étaient modifiés sur lesquels son avis n'aurait pas été déjà demandé. Et ce n'est pas à la marge comme le prétend aussi la majorité ! »

Que reproche l'opposition cdH (mais aussi le PTB et la N-VA) au texte qui reviendra sur la table ce lundi ? Vanessa Matz pointe trois faiblesses majeures.

« Dans le texte du gouvernement, une fois que le Parlement a confirmé l'état pandémique (le texte doit donner une marche à suivre pour toute pandémie future, on ne parle, bien sûr, pas que du Covid-19, Ndlr), dans les 15 jours, le Gouvernement peut continuer à prendre des arrêtés « tout seul », comme aujourd'hui. On nous dit que le Parlement sera informé, et que c'est rendu nécessaire par la rapidité des décisions à prendre, le cas échéant. On dépose un amendement, pour que le délai de 15 jours soit renouvelable une fois. Le gouvernement aurait donc un mois pour mettre en place les mesures d'urgence qui s'imposeraient. Le Parlement déciderait ensuite de toute prolongation ou modification. Les députés ont déjà montré qu'ils peuvent se réunir rapidement. C'est vraiment le point qui fâche tout le monde. »

Deuxième faiblesse : « Le Conseil d'État n'a pas le

temps de remettre un avis sur l'arrêté car le Gouvernement invoque l'urgence. L'opposition entend lever cette urgence et prévoir qu'il soit consulté sur tous les arrêtés ».

VULNÉRABILITÉ

Troisième faiblesse : « Les experts ont dit que l'on ne tenait pas compte de la vulnérabilité de certains citoyens. Les mesures s'appliquent indistinctement à tous, même vis-à-vis de sans-abri ou de gens vivant à plusieurs dans un loge-

ment exigü. La majorité répond que tout le monde est vulnérable, ce qui est un peu fort de

café ».

M^{me} Matz attire encore l'attention sur l'aspect autoritaire des mesures.

« On ne dit pas qu'il ne faut pas de mesures, ni que ce gouvernement est autoritaire, mais vu que la loi vaudra pour les pandémies à venir, peut-être que demain, une future majorité sera composée de gens plus durs, qui utiliseront la loi autoritairement. On doit y rester attentif ».

DIDIER SWYSEN



Nouvelle semaine très importante et sans doute très tendue à la Chambre pour Vanessa Matz. © Belga